L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 7 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une jeune fille, française ou créole comme gardienne pour un enfant de 3 ans. S'adresser au No 331 coin Colisée et Pleasants. 7 fév—

UNE personne des plus recommandables desirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE. 22 jan—

A LOUER.

A louer—Un cottage nouvellement bâti et confortable, 326 rue Bienville, entre Roman et Derbigny, ayant 5 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, offices, chambre à bain, etc., à $22.50 par mois. S'adresser à Jos. H. Spearing, 46 rue St. Charles. 7fév—1f

A LOUER—Une habitation située sur le Bayou Têche, près du village de Charenton, mesurant 1000 arpents de superficie, convenable pour la culture du riz, avec 2 pompes, Thresher, 10 cabanes pour travailleurs, barrières: le tout en bon état. S'adresser à G. Pascal & Co., No 90 Rue des Magasins ou à A. A. Pecot, Sorrel St., Lne. 5 fév—6f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept[illegible]

A VENDRE.

A VENDRE—Beau piano droit, ayant très peu servi, $200. Excellent marché. Venez voir. WERLEIN, 135 Canal.

A VENDRE—Trois ilets de terre haute dans le Sixième district, près de l'Avenue St.Charles. Prix $800 l'ilet. S'adresser à O. Fairex, 347 South Rampart. 7 fév—1f

A VENDRE—$125. Piano Pleyel. Venez le voir. Bon marché. WERLEIN, 135 Canal.

A VENDRE—$250. Très joli piano droit de Mathushek, à peu près neuf, un vrai bijou. WERLEIN, 135 Canal.

PROPRIÉTÉ à vendre—A vendre, plusieurs propriétés dans le Deuxième et Troisième District. S. Blasini, 115 Passage de la Bourse. 31 jan—6 dim

A VENDRE—$250. Superbe Chickering droit. Affaire spéciale à faire. Venez voir. WERLEIN, 135 Canal.

A VENDRE—Une maison à deux étages pour magasin et résidence, située au No. 40 rue Washington, coin St-Thomas, avec écuries, dépendances, etc. C'est un des coins les plus fructueux dans le 4eme district de cette ville. Conditions faciles. S'adresser à Alphonse Philips, chambre No. 5, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 24 jan—2 sem—dim mar ven

A VENDRE—Piano carré Gabler en excellent état. Essayez-le avant d'acheter. WERLEIN, 135 Canal.

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans—31 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, Lne, 3 février 1886.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 7 décembre 1885, les directeurs suivants ont été élus pour servir durant l'année courante :

H. GALLY.	LOUIS BUSH.
D. FATJO.	G. P. HARRISON.
GILBERT H. GREEN.	F. G. ERNST.
M. SCHWARTZBACHER.	H. E. SHROPSHIRE.
J. A. LAFAYE.	J. A. DUFILHO.
JNO. T. MOORE, Jr.	J. H. MENGE.
ADOLPH MEYER.	P. A. VILLERMIN.
JOSEPH DAVID.	GEO. H. DUNBAR.
D. A. S. VAUGHT.	I. HERNSHEIM.
L. LACASSAGNE.	E. BELTRAN.
T. J. WOODWARD.	HENRY LEHMANN.
WILLIAM MEHLE.	EMILE BOUNY.
E. K. CONVERSE.	

Et à une réunion du conseil, tenue ce jour, les officiers suivants ont été réélus à l'unanimité : ERNEST MILTENBERGER, Président. H. GALLY, Vice-Président ; SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
5 fév—1 sem

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, ce 28 janvier 1886. A une assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 décembre 1885, messieurs

P. Lanaux.	Dan'l Wendling.
Hy. Trenoulet.	John Thibaut.
E. W. Huntington.	J. B. Vinet.
A. D. Lanaux.	Félix Laplante.
A. Lambert.	J. P. Zatarain.
Th. Brierre.	G. Lanaux.

ont élus directeurs pour l'année courante.
Et à une assemblée des directeurs tenue ce jour, M. GEORGE LANAUX a été unanimement réélu Président et LÉON SERÉ, secrétaire.
LÉON SERÉ, Secrétaire.
30 janv—1sem

Bureaux de la N. O. Gaslight Co.—Nouvelle-Orléans, 1er février 1886.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 12 janvier 1886, les Directeurs suivants ont été nommés pour servir pendant l'année courante : MM.

A. H. SIEWERD.	SAM'L H. KENNEDY.
R. E. CRAIG.	ALDEN McLELLAN.
JAMES JACKSON.	R. M. O'BRIEN.
JOS. A. SHAKESPEARE.	

et à une réunion tenue ce jour les officiers suivants ont été unanimement réélus :
A. H. SIEWERD, Président.
R. M. O'BRIEN, Vice Président.
V. VALLOIS, Secrétaire.
F. E. RICHMOND, Trésorier.
V. VALLOIS, Secrétaire.
2 fév—7f

ANTOINE CHEVALIER,
No 93 rue Toulouse et No 262 rue Commune.
(CEMENT WORKS.) Seul entrepreneur de travaux monolithes. Exécute toutes sortes de travaux en ciment ainsi que grottes, rocailles, vases, tuyaux, bordures de bassins, balustres, couvertures de murs, encadrement, têtes de cheminées, écussons et bas reliefs. Prix modiques.
28 nov—3m sam dim mar

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

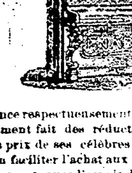

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'un beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter mes magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

MANTEAUX
Nous offrirons cette semaine de véritables BARGAINS en tous genres de
MANTEAUX et de SURTOUTS,
Aussi en
MARCHANDISES de NOEL,
Telles que Gants de peau, Mouchoirs à initiales en soie et en toile, Saishels, Extraits et divers articles de fantaisie.
Soieries noires et en couleur, Satins, Velours, etc.
Nous offrirons aussi notre fonds choisi de
TAPIS
à des prix réduits.
Venez examiner nos marchandises et vous assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.
B. & W. CRONER,
20déc—3m 141 rue du Canal.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

Agence d'Emigration Française
LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.
Il sollicite les ordres de MM. les négociants fabricants et manufacturiers.
F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France.
12 avril— Saint-Paul, Min

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette lotérie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE B.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	....$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	.... 25,000,.....	25,000
1 Lot de	.... 10,000,.....	10,000
2 Lots de	... 6,000,.....	12,000
5 Lots de	... 2,000,.....	10,000
10 Lots de	.. 1,000,.....	10,000
20 Lots de	... 500,.....	10,000
100 Lots de	... 200,.....	20,000
300 Lots de	... 100,.....	30,000
500 Lots de	... 50,.....	25,000
1,000 Lots de	... 25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écri[illegible] ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Migraines, — Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

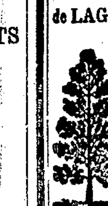

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXXXIX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS.

LE NEUVIÈME JOUR DE MARS
1886.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de joie notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE AMÉRICAINE qui a lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLÉANS a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des fêtes des nations du globe, sont au-delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout faire pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où seront réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

Et nous ordonnons que les citoyens des villes des Amériques du Nord, du Centre et du Sud qui visiteront l'Exposition reçoivent une réception comme seule notre ville sait en faire ; afin qu'ils nous reçoivent de même dans leurs villes, comme nous ferons après avoir quitté notre capitale et avant de nous en retourner chez nous.

VII. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1886, et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 10 Novembre 1885, et la Cent Quatorzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même.
REX.

Contresigné : BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 16 Décembre 1885.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boite de Poste 503, Nlle-Orléans, Lne.
6 fév—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil.
Le contenu, installation, stock, etc. de cette magnifique buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, dans l'affaire de
Leon Beneditto vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,528.—En vertu d'un ordre de vente en date du 27 janvier 1886, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 9 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tout et principalement le contenu, le stock, l'installation, etc., de la buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, consistant en une variété de choses appartenant à une buvette de premier ordre, et d'un restaurant bien installé et approvisionné telles que glaces, tables, chaises, couteaux, fourchettes, verreries, vaisselles, aussi un four, un grand assortiment de whiskeys, vins, liqueurs et autres articles, etc., trop longs à énumérer, conformément à un inventaire déposé dans les archives de l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 jan 29—fév 2,5,9.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis Lauer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,720—Division B—Attendu que Mme Veuve Francis Lauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Lauer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Geo. Schwab.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,685—Division A.—Attendu que Mme Geo. Schwab a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. Schwab, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

Succession de Don Carlos Case.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,657—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Don Carlos Case, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 jan—30 fév 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Andrew Hero, Jr, vs. Muncy & Marcy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,194.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le Nouveau Chemin coquillé, et désigné comme lots numéros cinq et six de l'ilet numéro quinze, conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir : Le lot numéro cinq mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du lot numéro six et le dit lot numéro six mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et cent trente-quatre pieds sept lignes sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre de l'ilet numéro quinze sur le dit plan de G. T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845, et mesurant trente-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-un pieds dix pouces et deux lignes de face au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du lot numéro trois et cent vingt-six pieds dix pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Clara et Magnolia et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Euphrosine et une même façade au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur d'à peu près quatre-vingt douze pieds, s'étendant du Nouveau Chemin coquillé à la rue Euphrosine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9jan—9,16,23,30—fév 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dans l'affaire de Mme Paul Laguy, une interdite.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,018—En vertu d'un jugement et ordre rendus le 31 décembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de non aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, et transfert de la police d'assurance.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9 16 23 30 fév6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Barber Asphalt Paving Company vs John G. Parham.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,233.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1—Un morceau ou portion d'ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc. dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, Webster, Benjamin et la ligne ou alignement de Bloomingdale, désigné comme portion d'ilet numéro soixante-cinq, mesurant soixante pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, soixante pieds de face à la rue Benjamin, trois cent soixante-huit pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la ligne ou alignement de Bloomingdale et trois cent quatre vingt sept pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Webster, s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.
2—Un ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent droits, etc., situé dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, State et Benjamin et la ligne de division de Barthe, désigné comme ilet numéro trente quatre mesurant deux cent quatre pieds neuf pouces de face à la rue St Charles, deux cent quatre vingt onze pieds trois pouces de face à la rue State et deux cent quatre pieds et trois pouces et demi de face à la rue Benjamin et trois cent soixante huit pieds de face sur la ligne de la propriété de Barthe s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.
Les deux propriétés ci-dessus décrites se touchent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. R. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.
PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,852—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droit, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir :
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

MME V. H. BULLETT VS. P. S. WILTZ Jr., Exécuteur testamentaire datif de A. J. Gomila, décédé.—No 11,210.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—
EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nayades ou St Charles, Edmunds ou Calhoun, St Patrick et l'Avenue Henry Clay, désignés par la lettre A, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 9 juillet 1872, annexé pour référence à un acte de vente par L. A. Burthe à Mme Robert O. Butler, passé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1872 ; conformément au plan mentionné ci-dessus, la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, cent soixante neuf pieds de face à la rue Nayades ou St-Charles, cent cinquante-six pieds, trois pouces de face à la rue St-Patrick, trois cent soixante six pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à l'avenue Henry Clay, et trois cent vingt cinq pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui la divise de la portion de terre désignée par la lettre B sur le dit plan, et la dite portion A forme le coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Henry Clay ; et les dites portions ci-dessus, A et B, forment le tout de ce certain ilet de terre qui est désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un plan dressé par Neinigger, voyer, le 24 janvier 1854, déposé pour référence au bureau de feu Achille Chiappella, notaire en cette ville, et la dite portion marquée A ci-incluse hypothéquée forme une moitié dans la direction de l'avenue Henry Clay de l'ilet ci-dessus numéro quatre-vingt-dix, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété qui a été acquise par le dit A. J. Gomila de la Compagnie d'Assurance Hibernia de cette ville, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire public, le 7me jour du mois de février de l'année 1884.
Condition de la vente :
1° Un comptant suffisant pour payer tous les frais, taxes et frais d'avocat stipulés sur le montant de l'hypothèque et suffisant aussi pour payer et faire face au billet mis en cour pour $5,000 avec intérêt de 8 0/0 du 8 février 1884 ou le pro rata auquel le dit billet peut avoir droit dans le montant provenant de la dite vente.
2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $5,000, chacun daté le 8 février 1884, dus en deux et trois ans respectivement après leur date, et un billet de la même date pour $3,000 dû en trois ans à partir de la date ci-dessus, tous avec 8 0/0 intérêt jusqu'à parfait paiement, ou le pro rata auquel les dits billets ont droit, devant être crédités respectivement du prix d'achat. Tous les dits billets portant une hypothèque conjointe avec le billet attaqué.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-neuvième jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. L. Herwig vs. P. A. Murray et Muncy et Marcy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, St. Joseph, Carondelet et Julia, désignés par les numéros quatre et cinq d'après un plan de W. T. Thompson, député-voyer, en date de décembre 1855, annexé à un acte en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, daté du 21 juillet 1857. Le dit lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St. Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de cent pieds à la rue Carondelet. Les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de onze pieds de largeur en commun avec les dits lots et autres qui se touchent.
Acquis par le défendeur P. A. Murray de Francis J. Eglay et épouse, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de P. A. Murray.
Conditions : comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19janv—19,26—2,9,16,20fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil,
D'un grand stock de Cigares et de Cigarettes importés et du pays, tabac à chiquer et à fumer, tabac en feuilles, pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs.
Aussi, des vitrines, installations, etc.
Cheval et wagon, etc.,
Bail de valeur,
Droit d'occupation.

E. G. Schlieder vs. L. B. Martinez.—No	15,840.
E. C. Sarrazin vs. le même	.. 15,847.
S. Hernsheim & Frère vs. le même	.. 15,848.
Wm Demuth & Cie vs. le même	.. 15,858.
Lewis Sylvester & Co. vs. le même	.. 15,859.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Sur la propriété No 71 rue du Camp :
1° Tout et séparément, tout le contenu, meubles, installations, stock, etc., au rez-de-chaussée de la dite propriété No 71 rue du Camp et contenant une grande quantité de cigares importés et du pays, tabac, ainsi que des pipes, des articles pour fumeurs, étagères, installations, vitrines, divers, etc., tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.
2° Un cheval et wagon et des harnais.
3° Tous les droits, titre et intérêt du défendeur nommé ci-dessus, aux termes du bail non expiré, conclu entre lui et A. & C. Denis, agents de l'entrepôt à deux étages dans le fond et de la propriété No 71 rue du Camp ; le dit bail ayant été fait pour un terme de 12 mois du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de $112 50 par mois, payable mensuellement ; l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail, dont une copie peut être inspectée à mon bureau.
4° Et au cas de non vente du dit bail tel qu'il est décrit ci-dessus, parce qu'il n'aura pas rapporté une prime, le shérif offrira le droit d'occupation de la dite propriété décrite ci-dessus à partir du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1886.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4,10,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.
Veuve Cleinance Bernard vs. Octave F. Vallette
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, JEUDI 4 mars 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnson, du port de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, chaudières, mobilier, cables, appareils et tout ce qui en fait partie, lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52|100 ou à peu près ; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,755.
Le dit bateau est amarré en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Olivier et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet endossé et solvable en cette ville, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété ci-vendue jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra de plus payer comptant, en sus du montant de l'enchère, les frais de publication du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2 8 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil pour opérer un partage du contenu de la maison à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, occupée par une fabrique d'ouvrages en cuivre et en tôle, etc.
Aussi—Un lot de billets à ordre et de comptes ouverts, dans l'affaire de la
Succession de John Hennessey.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 11,685—En vertu d'un jugement et ordre de vente, rendu le 20 janvier 1886, signé le 27 janvier 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 10 février 1886, à 10 heures du matin, les objets ci-après décrits, à savoir :
1° Tout le stock, toutes les marchandises, etc., sur les lieux, à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, formant le contenu d'une fabrique d'ouvrages en cuivre, de chaudières en cuivre et autres, comprenant d'un assortiment de valeur de tuyaux, appareils à confectionner des ustensiles en fer, vis, outils, instruments divers, forges pour forgerons et autres, soupapes de sûreté, soupapes à cylindre, soupapes en cuivre, une machine à vapeur et ses accessoires, etc., etc., aussi, un lot de tuyaux en fer, d'appareils en cuivre, de tuyaux de poêle, de tôle, etc., etc., et divers autres articles de fonderie et qu'il serait trop long d'énumérer, le tout conformément à l'inventaire dressé dans l'affaire ci-dessus.
2° Au même endroit, et à la même heure, un fort lot de billets à ordre et de comptes ouverts, conformément à l'inventaire.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 jan—20 fév2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Wm Fagan, liquidateur, vs. Oscar F. Broedel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Cinq certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, dans l'ilet numéro cinq borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et [illegible] sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869 et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Casacalvo, maintenant Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.
Acquis par le défendeur du Samuel D. Jacobs, conformément à un acte pardevant A. Barnett, notaire, le 4 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 120, fol. 103.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 janv—12,19,26—2,9,13fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Mary E. Mitchell et son mari vs. Mme Cornelia F. McKeough et son mari.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,305—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros trois et quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député, voyer de ville, en date du 17 mai 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville le 19 mai 1870 et se trouvant dans l'ilet borné par les rues Apollo, Bacchus, Général Taylor et Peniston. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds six pouces et deux deux tiers de lignes face à la rue Peniston, sur une profondeur de cent trois pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro trois touchant au lot numéro deux sur le dit plan, cent trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise entre les dits lots numéro trois et quatre et cent trois pieds sept pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro quatre, touchant au lot numéro cinq sur la dit plan.
Etant la même propriété que Mme Cornelia F. McKeough, défenderesse a acquise de Mme Mary E. Bennett, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 14me jour d'avril 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 janv—22, 29—fév 5, 12, 19, 23.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—John C. Smith vs. ses créanciers—No 16,591.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire John C. Smith soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, MARDI, le 2me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic ; et, dans l'intervalle, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1886.
Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—31en30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente pour effectuer un partage.
Succession de Dame Veuve Jean Ollié.
Résidence en briques à deux étages, rue de l'Esplanade No 59.
Maison en bois rue Bourbon No 301.
Petit cottage rue Bagatelle No 361.
Petite maison rue Dauphine No 387.
Un ilet de terre dans le Sixième District
Deux lots de terre près du Bayou St-Jean, dans le Second District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 FEVRIER 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes :
1° **Un lot de terre** situé dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Quartier et Esplanade, mesurant 37 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur 129 pieds de profondeur.
Ensemble une maison basse, converte en ardoises, ayant corridor d'entrée sur le côté, galerie derrière, quatre chambres, salle à manger et cuisine et une chambre dans la cour, lieux d'aisance, citerne, puits en briques, cour carrelée, jardin, etc., etc.
2° **Un lot de terre** situé dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Paix, Royale et Chartres, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée, un corridor, deux pièces avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher aux étages supérieurs, vestibules, etc., vérandah en fer sur la façade, à chaque étage. Une autre bâtisse en briques à étage, ayant six pièces, chambre à bain, lieux d'aisance, cuve, hydran, cour carrelée, etc., etc.
Loué $40 par mois.
3° **Un lot de terre** situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Kerlerec, Dauphine et Bourgogne, mesurant 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse converte en ardoises, ayant corridor d'entrée et cinq chambres, cuisine double, chambre à domestique, lieux d'aisance, deux citernes, puits, et cour en partie carrelée.
4° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.
5° **Un ilet de terre** situé dans le Sixième District, divisé en sept lots, borné par les rues Valance, Upperline, Arcadia et Clara, mesurant 300 pieds de face à la rue Valance, 303 pieds de face à la rue Upperline, 91 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Arcadia et 52 pieds de face à la rue Clara.
6° **Deux lots de terre** vacants, situés dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse, sur 160 pieds de profondeur. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes pour l'année 1886 seront à la charge des acquéreurs.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
6 fév—6, 13 au 20

VENTE DE SYNDIC.

Micolo et Lacaze et George Lacaze individuellement et comme un associé de la maison, vs Leurs Créanciers—No 16,051.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—MARDI, 9 février 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886—
1 Mule noire.
1 Dray.
2 Chevaux.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
4 fév—

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.
Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.
Succession de Archibald Montgomery.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886—Les propriétés suivantes à savoir :
1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage faisant face à la rue, ayant au rez de chaussée deux chambres et deux au dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.
2° Six lots de terre situés dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.
Les plans des propriétés ci-dessus décrites sont exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

Succession de Antoine Carrière.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.
Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.
Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.
PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir :
1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $33,33⅓ par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 38 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.
3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance, les vendeurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.
Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
16jan—16 23 30 fév6 13 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs Leurs Créanciers—No. 16,382. Division D.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Scannell & Lafaye, ainsi que de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 8me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et rémission, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branch K. Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que les dits créanciers soient notifiés conformément à la loi à assister à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1886.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Robert & Co. vs. leurs Créanciers.—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de —— Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 13,184, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Micolo.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fév—5mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Habitation de valeur dans le Cinquième District.
L'habitation "THE DELCAZEL PLACE" à l'encan.
Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc. A DES CONDITIONS FACILES.
Succession de Louise Delcazel.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No. 16,441.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir :
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désigné par les No 32, sur un plan dressé par Jean Communy, voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville ; la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adélaïde Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Ducongé ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du dit Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle-Orléans.
Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.
Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente. L'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6,13.

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Douane et Bienville.
144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.
Succession de Bertrand Sestia.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 13,838.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 5 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir :
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Levée, mesurant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.
Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, ayant trois étages, maintenant occupé par F. Meunier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.
Et le même jour, même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu :
144 Actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds-capital du New Orleans Gaslight Co.
150 Actions du fonds-capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds-capital du New Orleans Insurance Co.
Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Et pour les actions, comptant avant le transfert. 6jan—6,16,23,30 fév 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
La goelette Ida K. à l'encan.
Succession de Wm. C. Keltner et Ellen Keltner, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI, le 11 février 1886, à 11 heures A. M., à la tête du Nouveau Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 7 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
La goëlette connue comme **Ida K.**, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goëlette a une longueur de 45 pieds, une largeur de 17 4|10 pieds et une profondeur de 3 1|10 pieds, tonnage brut de 16 33|100 tonnes, et un tonnage net de 15 67|100 tonnes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. F. Sel, notaire, No 81 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10 jan—10 16 23 30—fév 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le Premier et Deuxième Districts—Succession de Charles Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "C" No. 16,068.
PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir :
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 64 borné par les rues Josephine, Prieur, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 et mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles.
2° La moitié (1|2) d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Périlliat, Howard, Liberty et Lafayette, désigné comme lot No 6 sur un plan et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Périlliat sur une profondeur de 70 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.
Le dit lot ayant été acquis le 9 septembre 1885, fait par G. F. Kessler, à l'ordre de Chas. Hartenstein pour la somme de deux cents dollars ($200) payable un an après date, sans intérêt.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13,20,27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District. Succession de Mary Jacob Hartenstein, femme décédée, etc.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 16,388.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 2 février 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Périlliat, Howard, Liberté et Lafayette, désigné comme lot No. 6, et mesurant 26 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Périlliat sur une profondeur de 70 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No. 5 et 71 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13, 20, 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Septième District.
Succession de Sarah Preston ou Peterson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Macarty, De Arnas et Clinton, et mesure 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de face à la rue Macarty entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Et le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bois de charpente, bardeaux, charrettes, mulet, comptes à recevoir, etc.
Dans l'affaire de Wm. H. Murphy vs ses créanciers—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B. No 16,220.
Vente provisoire de syndic.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—VENDREDI, 12 février 1886, à 11 heures A. M., au local No 111, Prolongation Carondelet (Vieux Bassin), entre Robertson et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 29 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de bois de charpente et de bardeaux, ainsi qu'un magnifique mulet, 3 charrettes, 3 jeux de harnais et un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
30janv—30 fév6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Chas. Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 16,068.
Meubles de maison et autres effets, etc.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 15 février 1886, à 11 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente à l'encan—Un assortiment de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3,9,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence de famille et terrains Dans le Troisième District, Rue Miro, près Esplanade.
Succession de Louis Prados.
No 15,223—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir :—
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, et désigné par la lettre F, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 20 juin 1873 ; lequel dit lot mesure 84 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Miro du côté de la rue Kerlerec ; il s'étend d'abord sur une ligne oblique de la rue Miro vers la rue Kerlerec, une distance de quinze pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Kerlerec, et puis il a une profondeur et façade sur la dite rue Kerlerec de 108 pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur le côté vers la rue Esplanade, il a une profondeur de quatre-vingt-douze pieds dix pouces et sept lignes, avec une largeur sur sa ligne du fond de cent et un pieds trois pouces et une ligne.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugene D. Saunders, Esq., notaire.
17 jan—17,30—6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Intérêt indivis d'une moitié de l'habitation "Saint Eloi," dans la paroisse Terrebonne, Lne.
Gidière, Day & Cie. vs Leurs Créanciers.
No 13,806—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite ; savoir—
Une moitié indivise de l'intérêt dans la propriété connue sous le nom de Saint Eloi Plantation, située dans la paroisse Terrebonne, décrite de la façon suivante :
Un certain morceau de terre dans la paroisse Terrebonne, Lne, où se trouve une sucrerie s'étendant sur les deux côtés du bayou Dularge, à environ 12 milles au-dessous du village de Houma et mesurant, plus ou moins, 55 arpents de façade sur la rive droite, s'étendant le long du dit bayou Dularge, borné au-dessus par une terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de François Theriot, et mesurant 17 arpents, plus ou moins, de façade sur la rive gauche descendant ledit bayou Dularge, borné au-dessus par la terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de H. St Martin et l'église catholique ; mesurant en tout 3,787 44|100 acres, plus ou moins, en superficie, le tout dans ladite paroisse et dans le district Sud Est, à l'ouest du fleuve Mississipi—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, pompes, machines, et tout ce qui y appartient, moulin, animaux, mulets, charrettes, wagons, instruments aratoires, et ustensiles de fermiers qui servent à la culture de ladite habitation et qui y appartiennent et en font partie.
Sur les lieux il y a 36 mulets, 6 wagons, 7 charrettes, environ 30 charrues et un complément d'instruments aratoires ; près de 30 bâtisses, comprenant la maison de résidence principale, celle de l'économe, celles des ouvriers et environ 360 acres de terre en culture.
Et de cette saison à été d'environ 310 boucauts ; et afin de garder la terre en bonnes conditions pour la récolte de l'année présente, on l'a constamment travaillée d'une façon pratique et économique et le tout se trouve dépensé en propriété en bon état pour cette récolte.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an garanti par lien et privilège de vendeur sans aucune clause de transfert de police et toutes les clauses usuelles ; l'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de la contribution de l'exploitation de l'habitation à partir du 1er janvier 1886. Il sera exigé pour l'acquéreur de payer les taxes dues et exigibles durant l'année 1886, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6janv—6 13 16 20 30 3 fév 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
Site pour bâtir rue Quatrième, entre les rues Rousseau et St Thomas
Succession de Barbara Stuberin, épouse de Gottlieb April, alias Caleb April
No 13,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16me jour de janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession les parties intéressées, la propriété décrite ci-après, à savoir :—
UN LOT DE TERRE dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, St-Thomas et Rousseau, désigné comme lot No 10 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1886, et déposer 10 pour cent comptant, au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
24 janv—26—fév 6,13 20,27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence de valeur.
La résidence en briques, confortable à deux étages, avec mansarde, No 222 rue Baronne, près Julia.
Succession d'Alexis Benjamin.
No. 16,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A".
PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 30 janvier 1886, il sera vendu, à l'encan.
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendance, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Dryades et Delord, désigné comme lot No 1 sur un plan de De Pouilly, du 7 mai 1866 et déposé en l'étude de feu S. Magner, notaire, conformément au plan No 113. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à une allée dans le fond de 4 pieds 8 pouces de largeur pour l'usage en commun avec les autres lots et améliorations, comprenant une résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant 10 chambres, chambre à bain, etc., en bon état, et conditions, à louer à bail jusqu'au 30 septembre 1886.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de ses du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
31janv—31—6,13,20,27—fév—6mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Tout le contenu du salon de barbe et établissement de bains, No. 160 rue Commune près Carondelet. Un lot d'articles de toilette. Privilège du bail du rez-de-chaussée du No 160 rue Commune.
Succession de Alexis Benjamin.
No 16,202.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".
PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le 11 février 1886, à 11 heures A. M., au salon de barbe, No 160 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1886, il sera vendu à l'encan :
1° Le contenu du dit établissement, consistant en chaises de barbier, bureaux, glaces, lavabos, vitrines, etc.
2° Un lot d'articles de toilette.
3° Le privilège du bail du rez-de-chaussée No 160 rue Commune jusqu'au 30 septembre 1886.
Conditions—Comptant,
31 janv—6,10,11 fév

Résidence de valeur
Avec un jolie terrain spacieux, sur la rue Brainard, entre Jackson et Philip.
Une action du New Orleans Cotton Exchange.
Succession de A. A. Yates.
No. 12,622.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.
PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde du rez de-chaussée de l'hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 janvier 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'encan
1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, dépendences, etc., qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Philip et Baronne et se composant de deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan du voyer de la ville, en date du 5 mars 1829, déposé dans les archives de H. K. Gordon, ancien notaire en cette ville, et d'un autre lot désigné par le No 5, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 19, dans les archives de J. F. Coffey, notaire en cette ville. Les dits trois lots de terre se touchent et mesurent 157 pieds 1 pouce de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages No 57 rue Brainard.
2° Une action du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.
Conditions de la vente—Pour l'action, comptant avant le transfert, et pour les propriétés, un tiers comptant, et le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.
Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur ; les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles ; les taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par l'acquéreur ; dix pour cent sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 jan—31—fév 13,20,27—mars 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magnifique maison de résidence en briques, à trois étages pour famille, No 200 rue Bourgogne, entre Ste Anne et Dumaine.
Succession de Louis Oscar Bercier.
No 15,400—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 16 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite :
Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Ste Anne et Dauphine mesurant 32 pieds de face rue Bourgogne, sur 96 pieds, 7 pouces de profondeur du côté le plus près de la rue Ste Anne, 38 pieds, 6 pouces, 4 lignes sur une première profondeur du côté de la rue Dumaine, de là, s'élargit de 14 pieds, 1 pouces et 2 lignes, puis 24 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur une seconde profondeur, et alors se termine de 14 pieds 4 pouces et 1 ligne, et 33 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur une troisième profondeur.
Un petit morceau de terrain d'environ cinq pieds carrés avec les lieux d'aisance et formant une partie de la profondeur du côté le plus rapproché de la rue Dumaine du terrain ici vendu, est et sera sujet à l'usufruit de M. Cyrille Soule, qui en aura la jouissance pendant sa vie naturelle, et à la mort du dit Cyrille Soule, le dit morceau de terrain sera immédiatement la propriété de l'acquéreur ou de ses héritiers. Le dit morceau de terrain est situé à l'arrière partie du terrain faisant face à la rue Dumaine et appartenant au vendeur.
Acquis par la dite Cora Prevost, alors l'épouse d'Oscar Bercier, de Emile Augeard, par acte devant Paul A. Conand, notaire en cette ville, à la date du 11 juin 1884.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à ordre à deux et trois ans de la date du 11 juin 1884, de onze cent vingt cinq dollars chacun, à leurs échéances respectives, avec 8 0|0 d'intérêt par an de la date donnée, comme prix du premier achat de la dite propriété, et identifiés avec un acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, le 11 juin 1884, en vertu duquel les dits billets sont garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, ainsi que les obligations du dit acte relatif aux billets, et le reste du prix de l'adjudication une somme suffisante pour payer lesdits billets, intérêt à leurs échéances respectives, comme il est dit précédemment, le reliquat du montant de l'adjudication comptant et les taxes d'Etat et de Ville des années 1885 et 1886 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication et 10 0|0 du prix d'adjudication seront déposés comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire en cette paroisse.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE
Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.
Succession de John Dingee.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 14,560.
PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau au No 79 rue Bienville—SAMEDI le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886 et l'autre daté le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessus désignées, savoir :
1° Seize lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos [illegible] dans l'ilet No 82 borné par les rues Champs-Elysées, François 1er et Bolivar, d'après un plan par C. G. Crawford du 29 mars 1859 et déposé en la étude de [illegible]. [illegible]
2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues François Manuel, Pauger, Champs-Elysées [illegible]
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son profit, portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque et privilège de vendeur à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1886 en sus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent comptant sur le lieu au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23,30—6,13,20,27fév

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE
Résidence et emplacement pour épicerie, formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.
Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,945—Division A.
PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles ; le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.
—AUSSI—
En même temps et au même endroit—
Un lot de meubles appartenant à la dite succession.
Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère, toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 0|0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6,13,20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.
Succession de Luce Charles.
No 15,976.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.
PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur,—Bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886—il sera vendu :
Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams, la dite rue maintenant faisant face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév6,13,20,27

Mme Vve E. Forestier vs John Hennessy.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7,4[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au No — Ursulines, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 16 février 1886, à midi—
(4) quatre vaches à lait, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 fév—5, 10, 16

G. P. MALONEY, D. S. D.
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 5b sobt

BUREA[illegible]
Dufour, [illegible]

Entered at the P[illegible] as Second Class M[illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI, 9
PRIX DE[illegible]
ÉDITION [illegible]
Un an........
Six mois........
Trois mois........
Un mois........
On s'abonne ....
teurs.
ÉDITION [illegible]
Un an........
ÉDITION [illegible]
Un an........
Six mois........
Quatre mois........
Trois mois........
Pour les [illegible] Ventes et Locations [illegible] réduit de 10 cts le [illegible]

VENTE[illegible]
Par Hy Stern [illegible] bottes, souliers et [illegible]
Par B. Onorato [illegible] Charles—Propriété [illegible] Deuxième District [illegible] Douane et Bienville [illegible] & Lake R. R. [illegible] light Co. 150 Ac[illegible] 40 Actions du N. [illegible]
Par Jas. P. Guinault [illegible] de la Bourse—Une [illegible] chevaux.
Par le Shérif [illegible] tions du Chemin de [illegible] duras et Compagnie [illegible] terrains et bâtisses [illegible] tion, stock, etc., de [illegible] restaurant au local [illegible]
Par Alfred Barnes [illegible] de la Bourse—Un [illegible]
Par le Marshal [illegible] cipale de la Douane [illegible] lot de terre avec [illegible] qui s'y trouvent [illegible] cette ville.

Un Bureau [illegible] à la N[illegible]

L'Association [illegible] de la Nouvelle-[illegible] rir un nouveau [illegible] connaissance de [illegible] a pris l'initiative [illegible] nent, qui peut [illegible] les plus salutaires [illegible] git de doter [illegible] des améliorations [illegible] clame à grands [illegible] ans, qu'on lui [illegible] qu'on ne lui a [illegible]
Les administrations [illegible] sont succédé [illegible] ni d'utile, à [illegible] est faite ; elle [illegible] démontre, de la [illegible] l'impuissance [illegible] un vice [illegible] pas ; le mal [illegible] curable. Le [illegible] constances et [illegible] nos conseils [illegible] il les a re[illegible] grande conception [illegible] rable, d'ancienne [illegible] baleine.
Tout espoir [illegible] est obligé de [illegible] Ce qui s'est [illegible] de vraiment [illegible] privée, c'est a[illegible] faut avoir rec[illegible]
Telle est la [illegible] l'Association ; [illegible] qu'elle a fait, [illegible] principales a[illegible] scientifiques et [illegible] reau de Santé, [illegible] auxiliaire, à [illegible] paroisse, à la [illegible] la Bourse aux [illegible] artisans et ent[illegible]
Le plan [illegible] simple, prati[illegible] tion facile. C[illegible] des, durables, [illegible] citoyens, chargés [illegible] un Bureau de [illegible] pendant de Fa[illegible] qui doit être [illegible] élément politi[illegible]
La grande [illegible] sur un plan gé[illegible] nitaires, de [illegible] puis de le me[illegible] mais broncher, [illegible] s'arrêter qu[illegible] complie. C[illegible] entreprise [illegible] suite dans les [illegible] opiniâtreté in[illegible] sont pour peu [illegible] le politicien [illegible] savoir rés[illegible] ciations ordin[illegible] ciété sanitaire [illegible] depuis plusi[illegible] preuves ; avec [illegible] n'ayant d'aut[illegible] contributions [illegible] choses viaime[illegible] tient la critique [illegible] point de départ [illegible] de base, de [illegible] commence. [illegible] a qu'à l'élargir [illegible] est-ce à elle [illegible] chirurgicale s'[illegible] c'est dans son [illegible] mier meeting [illegible] l'assemblée a [illegible] libérations.
Cette [illegible] valu un [illegible] Edouard F[illegible] connaît à [illegible] de longues [illegible] ressortir l'[illegible] administration [illegible] Nouvelle-Orl[illegible] grandes [illegible] avaient de [illegible] rien accompli [illegible] a parfois [illegible] été pour déf[illegible] elle. On a d[illegible] en soi-disant [illegible] qui n'ont [illegible] ciable ; au [illegible] apparents et [illegible] trop réelles, [illegible] est, aussi la [illegible] Les seules [illegible] en lien, on les [illegible] pour l'exéc[illegible] nitaire aussi [illegible]
Ce ne sont [illegible] tions qui [illegible] les cartons de [illegible] leurs. Il y en [illegible] a de médio[illegible] tiennent des [illegible] aurait tort de [illegible] à quoi bon [illegible] tés sur le p[illegible] mis à exécution [illegible] un voyer, [illegible] qu'il sortait, [illegible] nieur, un [illegible] nouveau trav[illegible] diction et l[illegible] commençait, [illegible] avait le [illegible] ce fût ; on [illegible] travaux sté[illegible] pensé en pure [illegible]
M. Fenner [illegible] tations très [illegible] grettons de ne [illegible] Ce qu'il y a [illegible] c'est que les [illegible] nous livrons [illegible] déjà, il y a [illegible] les plaintes [illegible] fréquentes, [illegible] d'hui ; à [illegible] solument à [illegible] fois, il a été [illegible] tions muni[illegible] que le politic[illegible] incorrigible, [illegible] ce à toujours [illegible] mais lettre m[illegible]
La conclusion [illegible] Fenner—nous [illegible] mesures qu'[illegible] tées à l'una[illegible]
La forma[illegible] président de [illegible] sentant les [illegible] auxquelles [illegible] sont [illegible] glement de [illegible] création, par [illegible] travaux, [illegible] tout [illegible]